

Allier gestion des semences et protection des terres agricoles

Une étude de cas dans les Hautes-Alpes

THÉO GUILLERMINET

MOTS-CLÉS : SEMENCES PAYSANNES, TERRES AGRICOLES, COMMUNS, ADAPTATION, HAUTES-ALPES

La diversité cultivée — entendue comme l'ensemble des espèces et de leurs variétés cultivées dans un périmètre donné — et la terre sont essentielles aux systèmes alimentaires. Aujourd'hui en France, les modes d'organisation assurant l'accès à ces ressources sont régis par le marché, c'est-à-dire par la propriété privée et son transfert entre acteurs. Certains acteurs considèrent ces ressources comme des communs, à savoir qu'ils envisagent de les gérer selon des règles définies collectivement pour les préserver et les rendre plus accessibles. Dans une perspective systémique de conservation de ces communs, certains acteurs explorent des synergies entre pratiques de gestion de ces deux ressources. Nous verrons dans cette synthèse comment la gestion de la diversité cultivée est prise en compte dans un gestion coopérative des terres agricoles dans le Guillevin-Queyras et peut se traduire en actions concrètes. Nous verrons aussi comment la question des semences et celle des terres mobilisent les acteurs du territoire.

LES SEMENCES, LES OUBLIÉES DE NOS TERRITOIRES

Les semences¹ garantissent la migration des plantes sauvages ou cultivées par le biais d'agents vivants (par exemple mammifères, oiseaux) ou non-vivants (par exemple vent, eau). Si une

semence se développe dans des conditions adéquates, elle peut donner une nouvelle plante et produire de nouvelles semences et ainsi de suite. Les semences de plantes cultivées circulent de main en main et permettent — par sélection naturelle et artificielle — une adaptation au sol, au climat et aux pratiques agricoles et alimentaires locales. Ce modèle simple suggère une diffusion libre des semences entre acteurs et une adaptation aux caractéristiques d'un territoire, mais elle ne tient pas compte des formes d'organisation ni des intérêts impliqués dans l'échange ou le transfert de semences. De fait, il existe deux systèmes d'acteurs relevant de deux modèles économiques différents. Dans un premier modèle, les semences produites sont issues de la récolte passée. Elles circulent entre agriculteurs et jardiniers sur un territoire par des échanges marchands ou non (Pautasso *et al.*, 2013). On parle alors de réseau d'échanges de semences et celles-ci sont dites « paysannes », car ancrées dans un « pays », par opposition aux semences produites par des industriels extérieurs au territoire. En France, l'approvisionnement en semences assuré par ces réseaux est marginal (Bonneuil & Thomas, 2009). Dans un second modèle, ce sont des acteurs spécialisés, apparus avec l'industrialisation et la mécanisation de l'agriculture, qui réalisent la distribution de semences dites « conventionnelles » à des échelles nationale et internationale, uniquement par le biais du marché. Le lieu de sélection et de multiplication des semences est ici différent du lieu d'implantation agricole. Les semences sont sélectionnées pour optimiser la productivité, résister à certaines maladies connues et sont

1. Entendues au sens large, les semences incluent ici toute partie végétale capable de produire une nouvelle plante et pouvant être échangée ou vendue.

adaptées à des itinéraires techniques standardisés. En France comme dans d'autres pays industrialisés, ce modèle est dominant, mais les crises climatique et environnementale actuelles mettent en évidence ses faiblesses (Moore & Lobell, 2015). L'industrie semencière prescrit quelques variétés conventionnelles au détriment de nombreuses variétés issues des territoires, ce qui érode la diversité cultivée et les savoirs associés.

Cependant, la diversité des espèces cultivées et de leurs variétés dans l'agriculture stabilise les rendements (Renard & Tilman, 2019), favorisant ainsi la sécurité alimentaire. Diversifier les cultures et les adapter aux conditions climatiques est donc un enjeu clé. Ceci suppose un accès plus libre des agriculteurs à des semences qu'ils pourront tester, adapter à leur environnement. Autrement dit, il serait nécessaire de réintégrer officiellement la production de semences par les paysans dans les objectifs de soutien aux filières agricoles territorialisées. C'est l'ambition des maisons de semences paysannes (MSP) qui coordonnent une gestion collective des semences paysannes à une échelle locale, par le biais d'échanges de semences et de savoir-faire pour une production agricole à partir de semences paysannes. Ces associations impliquent des agriculteurs comme des jardiniers amateurs.

UN ACCÈS DIFFICILE AU FONCIER AGRICOLE POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Contrairement aux semences, la terre est une ressource limitée sur un territoire, convoitée pour divers usages et fait donc l'objet de conflits. Certains acteurs défendent la conservation et la protection du foncier agricole quand d'autres revendiquent plus d'espace constructible pour répondre aux besoins de logements nouveaux. En France, le partage des terres entre modalités d'usage est conditionné par le Plan local d'urbanisme (PLU), élaboré par la commune ou l'intercommunalité qui classe les terres par type d'usage autorisé. Dans ce cadre juridique évoluant régulièrement, l'accès à la terre est conditionné par le marché, que régule et oriente la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) du département ou de la région. Celle-ci arbitre entre les candidats à l'achat d'une même terre, dans l'objectif de « dynamiser l'agriculture

et la forêt, accompagner le développement local, participer à la protection de l'environnement et assurer la transparence du marché foncier rural » (Safer, 2024).

La mise en place de modèles de production agricole plus durables est nécessaire pour relever l'enjeu majeur de renouvellement de la population agricole, actrice clé de la transition agroécologique. Cependant l'accès à la terre par la propriété privée peut rendre impossible l'installation de candidats pour ce type de modèle, qui ont peu de capital économique et de reconnaissance de la part des acteurs locaux. C'est pourquoi des structures privées, nommées foncières agricoles, mettent à disposition des terres au profit de personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas devenir propriétaires, et entendent favoriser des agriculteurs ayant des pratiques vertueuses pour l'environnement. On les nomme « foncières agricoles ». Pour cela, elles lèvent des fonds citoyens afin de constituer un capital commun affecté à l'acquisition de terres qui sont ensuite mises en fermage à loyer réduit. Les foncières existent à l'échelle nationale, comme Terre de Liens et Fermes en vie ; ou à l'échelle locale, comme Terres en Guil dans le Guillestrois-Queyras. Ce sont généralement des coopératives. Leurs sociétaires sont des personnes morales ou physiques ayant au moins une part sociale dans le capital de la foncière, qui participent à sa gouvernance et orientent ses actions vers la durabilité des fermes et la souveraineté alimentaire² d'un territoire. Une foncière peut par exemple choisir les locataires et imposer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans le bail de location. La gestion de la diversité cultivée étant un volet de la durabilité du système alimentaire, nous questionnons ici sa prise en compte dans les actions d'une foncière agricole territorialisée.

RELIER TERRES AGRICOLES ET DIVERSITÉ CULTIVÉE

Si au premier abord, la diversité cultivée et les terres agricoles peuvent être envisagées comme deux ressources gérables indépendamment l'une de l'autre, il existe pourtant des enjeux les reliant. Par exemple, les modalités d'accès aux terres

2. Définie comme le « droit d'un peuple à se nourrir lui-même » (Alahyane, 2017).

affectent ce qui peut être cultivé sur celles-ci (Demongeot *et al.*, 2024). Pour conserver des semences de plantes annuelles sur un territoire et qu'elles s'y adaptent, il faut avoir accès à un sol adéquat et la garantie d'y rester plusieurs saisons successives. En corollaire, l'initiative de conserver des semences adaptées aux conditions d'un territoire n'a de sens que si l'agriculteur se sent sécurisé par rapport aux terres qu'il exploite. En France, des foncières agricoles travaillant en lien avec des MSP ont cherché à traiter ensemble ces enjeux, comme Jardin'envie dans la Drôme, et la Basse Cour à Rennes. C'est aussi le cas de la société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Terres en Guil sur le territoire du Guillectrois-Queyras, avec la MSP « Graine des Montagnes ». Nous nous intéresserons à ces deux dernières dans la suite de cette étude.

LE GUILLECTROIS-QUEYRAS, TERRITOIRE AGRICOLE PORTEUR D'UN PROJET DE TRANSITION

Le Guillectrois-Queyras (GQ) est un territoire des Hautes-Alpes situé entre 1000 et 3 320 m d'altitude. Il y réside moins de 10 000 personnes³ dont 3 % travaillent dans le secteur agricole. La communauté de communes du Guillectrois et du Queyras rassemble quinze municipalités. Dix d'entre elles sont adhérentes du parc naturel régional du Queyras (PNRQ). L'agriculture représente plus de la moitié de la surface du territoire. La plupart des terres sont dédiées à l'élevage extensif bovin et ovin. Seuls 200 ha sont alloués à des cultures annuelles (orge, légumineuses), et 6 ha au maraîchage (PNR du Queyras, 2021). Le caractère montagnoux présente de fortes contraintes environnementales et une vulnérabilité accrue au changement climatique (GeographR, 2022). Par ailleurs, selon le groupe agriculture durable co-animé par le PNRQ et la chambre d'agriculture, le nombre d'agriculteurs est en chute essentiellement du fait de la difficulté croissante d'accéder aux moyens de production, en particulier aux terres agricoles (Terres en Guil, 2023).

Depuis 2015, plusieurs projets ont été menés par l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Hautes-Alpes

(ADEAR05), le PNRQ et des associations du territoire pour aller vers une production alimentaire plus durable. Le projet de transition agroécologique et alimentaire coordonné par l'ADEAR05 retenu en 2021, accompagné par le programme TETRAA⁴ jusqu'en 2024 sur les plans financier et méthodologique, en est un exemple. Le programme TETRAA est un programme de recherche-action piloté par la Fondation Daniel et Nina Carasso et AgroParisTech, et est soutenu par la Fondation Porticus. Il offre un espace de concertation entre acteurs porteurs du projet de transition agroécologique.

Ce projet de transition se structure en quatre grandes actions pour répondre aux problématiques identifiées sur le territoire. Il prévoit ainsi (1) la création d'un outil facilitant la préservation des terres agricoles et leur transmission à de nouveaux agriculteurs, (2) la création d'un espace-test agricole, (3) le renforcement de la filière des semences paysannes localement adaptées au changement climatique, et enfin (4) l'amélioration de l'accès à une alimentation paysanne locale et une expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation.

La création de la Scic foncière Terres en Guil s'inscrit dans les actions 1 et 2. La MSP Graine des Montagnes, préexistante au projet de territoire TETRAA, est cheffe de file de l'action 3. Nous allons voir ici comment ces trois actions s'articulent avec leurs outils, pour permettre d'intégrer la gestion des semences dans les actions de conservation des terres.

LA MAISON DES SEMENCES PAYSANNES « GRAINE DES MONTAGNES »

La MSP Graine des Montagnes (GdM) est une association loi 1901 créée en 2017, à l'initiative de l'association de l'Essaim siégeant à la ferme du Villard (Figure 1), à Guillectre. Elle a pour objectif de favoriser l'autonomie semencière dans le Guillectrois-Queyras, comme composante essentielle de l'autonomie paysanne pensée dans sa dimension collective. Il s'agit « *d'adapter la semence aux aléas, aux maladies, au sol, au climat, qu'on a très particulier ici, qui est très changeant, on a une amplitude thermique par jour qui*

3. 7 909 habitants en 2021 (Insee).

4. Territoires en transition agroécologique et alimentaire.

est énorme. Et si on ne s'attèle pas à adapter nos semences là maintenant, je ne sais pas quand est-ce qu'il sera temps de le faire » (Launay, 2024). Il faut donc que les semences soient multipliées et sélectionnées sur le territoire. Pour cela, GdM s'adresse à des agriculteurs et jardiniers amateurs avec plusieurs missions. Dans un premier volet de sensibilisation, elle s'efforce de « *porter à connaissance tout ce qui tourne autour de la réglementation des semences paysannes. [...] Beaucoup de personnes, [...] n'ont pas conscience des enjeux qui gravitent autour de la semence et de comment c'est géré au niveau production, commercialisation* » (Mougnoz, 2023). Par ailleurs, GdM souhaite permettre aux adhérents « *d'acquérir les compétences, les savoirs et savoir-faire pour auto-produire de la semence, pour mettre [les semences] dans le pot commun via la MSP, pour que cela puisse être redistribué et permettre à la MSP de vivre de cette redistribution* » (Ibid.).

Pour mettre en œuvre ces missions, GdM agit comme coordinatrice de la multiplication des variétés entre plusieurs paysans et jardiniers. Elle les commercialise, sans but lucratif, pour tendre vers son autonomie de fonctionnement. Elle met à disposition du matériel et organise des ateliers d'apprentissage ouverts à tous. Elle fait aussi de la recherche-action sur la gestion de la diversité

cultivée et l'adaptation au changement climatique avec des organisations associatives et académiques, comme le Groupe de recherche en agriculture biologique et le collectif TiersDiv.

LA COOPÉRATIVE FONCIÈRE « TERRES EN GUIL »

La coopérative foncière Terres en Guil⁵ (TeG) a été créée en août 2020, elle aussi à l'initiative des membres de l'Essaim, et en réponse à la problématique foncière soulevée par le GAD. Elle a pour objectif « *de favoriser l'installation d'une agriculture paysanne, durable et responsable, tout en répondant aux enjeux d'une alimentation locale* » (Terres en Guil, 2023). Elle propose « *d'accompagner des projets d'installation de maraîchers, arboriculteurs, éleveurs en leur offrant des structures foncières adaptées (terres, ateliers de transformation, points de vente, logement), une coopérative d'activités, et d'identifier les opportunités de création d'espace-test agricoles* » (Ibid.). C'est une Scic, statut jugé pertinent par ses initiateurs. « *L'autonomie alimentaire, la diversification du territoire, l'alimentation diversifiée et de qualité sont des*

5. Elle tire son nom du Guil, torrent duquel le Queyras est le bassin versant.

FIGURE 1. PRODUCTION DE LÉGUMES ET DE SEMENCES SUR LA FERME DU VILLARD



(Source: L'Essaim)

préoccupations de tous les citoyens. La participation doit [donc] être élargie au-delà du monde agricole » et « *quand l'État ou le modèle économique dominant abandonne des territoires, ceux-ci s'organisent et l'économie sociale et solidaire pallie les carences* » (Ibid.). En pratique, la coopération dans une Scic est permise par une organisation des sociétaires en collèges, intégrant les différentes parties prenantes du projet. Chaque collège a un droit de vote lors des prises de décisions. Dans TeG, le collège A est celui des agriculteurs hébergés et des adhérents de l'association de préfiguration de la Scic, qui représentent 40 % des droits de vote. Le collège B, celui des salariés de la Scic, apporteurs de terrain et autres partenaires, représente 20 % de ces droits, de même que le collège C, qui représente les consommateurs et le collège D, qui représente des organisations publiques telles que les collectivités territoriales. TeG constitue ainsi un espace de concertation multiacteurs pour faciliter des synergies entre projets du territoire et mobiliser des terres agricoles comme substrat initial de ces différents projets.

Pour devenir sociétaire, une personne physique ou morale doit contribuer au capital à hauteur d'au moins une part sociale de 100 €. À la création de la Scic, trente-cinq sociétaires ont ainsi adhéré. Pour le moment, ce sont principalement les porteurs du projet, des mangeurs, et quelques salariés et partenaires. Aucun agriculteur ne s'est encore installé grâce à la foncière et n'en est donc encore sociétaire, bien qu'il y ait des candidats. Cette seule question de l'accès aux terres agricoles est prégnante sur le territoire pour les associations comme pour les pouvoirs publics, et était déjà traitée par des communes comme Eyglies. Une mobilisation plus large pour ce sujet a finalement pris corps dans TeG.

DEUX STRUCTURES SŒURS, AMENÉES À TRAVAILLER ENSEMBLE

TeG et GdM sont liées par leur histoire et leurs principes fondateurs. Fondées par les membres de l'Essaim, elles se relient par une vision des terres et des semences comme étant des communs. Elles les envisagent aussi comme deux dimensions de l'autonomie paysanne pouvant être en synergie. Jérôme Mougnoz, président de la Scic TeG, précise qu'à long terme « *l'articulation*

qu'il y a entre Graine des Montagnes et Terres en Guil, c'est de marier cette idée de favoriser l'installation par l'acquisition collective de terres cultivables, et [l'idée] de pouvoir aussi cultiver la diversité pour mener cette évolution conjointe, de concert » (Mougnoz, 2023). En pratique, des actions mobilisant les deux structures ont été formulées dans les statuts de TeG et mises à l'agenda dans le dossier de candidature à TETRAA. Elles visent à mettre à disposition des terres pour faire vivre et développer les semences paysannes au-delà d'un cercle de convaincus, à favoriser l'usage de semences paysannes dans les filières agricoles. Il est prévu que soient créés des jardins partagés et solidaires ainsi qu'un espace test agricole dès que des terres seront mises à disposition, respectivement pour des particuliers qui voudraient produire leur propre alimentation, et pour de futurs agriculteurs qui voudraient tester une activité agricole pendant 3 ans. Dans ces espaces, les semences paysannes pourraient être employées.

Pour le moment, le lien entre GdM et TeG repose sur les seuls membres de l'Essaim qui sont impliqués et défendent les mêmes intérêts dans un temps de bénévolat limité et à titre individuel. Pour renforcer et officialiser cette articulation, GdM a pris une part du capital de TeG en mars 2024 et possède donc une place dans sa gouvernance. « *Les deux structures, elles avancent, et je pense qu'elles vont se retrouver. Parce qu'avec Émilie Launay, c'est quelque chose qu'on essaie de pousser de toute façon, pour que ce soit pris en compte. Et en même temps, Terres en Guil a besoin de se poser et de trouver aussi des terres. Donc pour l'instant, il faut qu'on se concentre là-dessus* » (Pacteau, 2024).

QUEL AVENIR POUR CETTE ARTICULATION ?

L'accès aux terres agricoles comme levier pour développer les semences paysannes, concrétisé par le lien entre GdM et TeG, est pour le moment une initiative émergente. Peu de monde est mobilisé sur le sujet des semences et aucune terre n'est encore disponible à cet effet.

Pour que TeG ait un rôle significatif sur le territoire et mette effectivement en service des terres agricoles, il faut que les acteurs locaux voient mieux l'intérêt de sécuriser des terres agricoles

en tant que communs et s'emparent de l'outil TeG. L'installation agricole est déjà traitée par des communes, comme Eyglies, avec un appui de la Safer, qui a permis l'achat de terres pour des personnes qui voudraient s'installer ou agrandir leur ferme. Cependant, avec cette démarche, les terres agricoles restent sous le régime de la propriété privée. Rien n'assure que les terres restent agricoles dans le futur. Pour le moment, les sociétaires de TeG représentent la société civile. Mais des pouvoirs publics adhérents pourraient utiliser TeG comme outils de leurs politiques publiques d'installation agricole. Pour le moment, deux communes — Eyglies et Saint-Véran — envisagent de devenir sociétaires. Pour Anne Chouvet, maire d'Eyglies, TeG est un outil intéressant pour sanctuariser les terres agricoles. L'adhésion d'autres municipalités serait un signal fort en faveur de TeG, mais cette perspective semble actuellement incertaine. Le PNRQ, qui regroupe la majorité des communes de la région, était initialement le principal promoteur du projet TETRAA. Cependant, les nouveaux conseils municipaux issus des élections de 2020, davantage alignées sur la chambre d'agriculture locale à tendance FNSEA⁶, ont pris le contrôle du comité syndical du PNRQ. Ce changement a conduit à un rejet du projet TETRAA par le PNRQ. En conséquence, l'ADEAR05, une organisation défendant une agriculture paysanne, a été désignée pour diriger le projet à la place du PNRQ. Actuellement, sauf quelques exceptions, les municipalités semblent peu enclines à collaborer avec TeG.

Par ailleurs, bien que des acteurs soient engagés, l'enjeu des semences paysannes peine à mobiliser sur le territoire. La MSP GdM a permis de sensibiliser des particuliers et de faire monter des agriculteurs en compétence. « *Tous les événements qu'elle a générés ont fait que les personnes s'en saisissent dans le coin de leur tête mais de là à être enthousiaste et s'en saisir, et défendre, et porter à connaissance, et de le mettre en œuvre, c'est autre chose* » (Launay, 2024). Informés, tous les particuliers ne s'engagent pas forcément dans cette dynamique. Seuls certains reproduisent leurs propres semences, pour leur jardin et pour alimenter la MSP GdM. Globalement, sur le territoire il y a « *beaucoup de jardiniers, mais c'est*

beaucoup de jardins loisirs » (Mougnoz, 2023), dont la part de la production dans l'alimentation est faible. Ils peuvent se permettre d'expérimenter sans prendre de risque économique. Mais « *tout le contexte professionnel fait qu'on n'a pas le temps de consacrer du temps [au jardinage]* » (Mougnoz, 2023). Pourtant, « *quand on est jardinier, on peut très bien facilement auto-produire une grande quantité de semences qui va être trop importante pour le jardin [...], il y a une partie qui peut être redistribuée* » (Ibid.). Les jardiniers constituent donc un public mobilisable, mais seulement s'ils trouvent un intérêt à reproduire leurs semences, rendant cet acte prioritaire et y consacrant du temps. Les maraîchers sont en partie présents aux ateliers de GdM, sont très engagés et déjà actifs sur les questions de semences. Mais d'autres sont plus réticents concernant l'emploi de semences paysannes. Utiliser des semences paysannes peut en effet complexifier les pratiques et nécessiter de nouvelles compétences pour leur culture comme pour leur production (pour ceux qui les multiplient). « *Si tu demandes à rajouter encore de la technicité sur la multiplication de semences, je pense que pour certains, c'est hyper battu d'avance. [...] C'est énorme ce que les maraîchers font déjà pour réussir à produire notre alimentation* » (Launay, 2024). Les maraîchers sont donc plus vulnérables, plus difficilement mobilisables pour produire et utiliser des semences paysannes.

Plus largement pour les acteurs du territoire, l'enjeu des semences fait l'objet de compromis avec d'autres enjeux. Dans le cadre du programme TETRAA toujours en cours, des réunions ont régulièrement lieu entre parties prenantes du projet, incluant TeG et GdM. Lors de ces réunions, l'un des enjeux rassembleurs semble être la précarité alimentaire. Celui des semences présenté par les membres de GdM n'est actuellement pas intégré dans les actions prioritaires du projet. Enfin, pour certains acteurs des politiques publiques, les questions de l'accès aux terres et de la mise en œuvre de pratiques agricoles plus durables passent avant celle des semences adaptées aux conditions locales, même si l'existence d'une diversité cultivée adaptée localement est admise comme indispensable pour que perdure l'agriculture du territoire.

6. Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'autoproduction ou l'approvisionnement local en semences ne faisant plus partie du paysage agricole français depuis longtemps, Graine des Montagnes tente de reterritorialiser la production des semences. En parallèle, le renouvellement de la population agricole est un enjeu national duquel Terres en Guil s'empare pour favoriser l'installation de personnes ayant des pratiques agroécologiques et pour sécuriser les terres agricoles. Ces deux structures montrent par leurs propositions que des synergies entre modes de gestion collectifs des terres agricoles et des semences sont possibles, notamment en faisant de l'accès aux terres agricoles un levier pour les semences paysannes qui sont encore peu mobilisatrices. Ces synergies sont évidentes pour les initiateurs de cette démarche, mais leurs convictions ne sont pas partagées ou prioritaires pour les acteurs politiques du territoire. Les citoyens et agriculteurs sont mobilisés sur l'enjeu des semences dans une mesure variable selon les intérêts et contraintes de chacun, et aucune terre n'a encore été acquise pour mener des actions. Les actions proposées sont ainsi suspendues.

Toutefois, les pratiques de gestion mises en œuvre par ces structures véhiculent une conception des ressources naturelles comme étant des communs. En diffusant cette conception, les activités et le discours porté par l'une pourraient donc agir en faveur de l'autre. En attendant que Terres en Guil acquière des terres, Graine de Montagne pourrait s'adresser à de nouveaux acteurs, tels que les éleveurs, qui forment une population agricole majoritaire sur le territoire, possiblement en recherche d'autonomie par l'adaptation de leur production fourragère face au changement climatique.

BIBLIOGRAPHIE

Alahyane, S. (2017). La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. *Politique étrangère*, Automne(3), 167-177. [10.3917/pe.173.0167](https://doi.org/10.3917/pe.173.0167)

Bonneuil, C. & Thomas, F. (2009). *Gènes, pouvoirs et profits : recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*. Éditions Quae ; Fondation pour le progrès de l'homme.

Demongeot, M., Hmimsa, Y., McKey, D., Aumeeruddy Thomas, Y. & Renard, D. (2024). Social strategies to access land influence crop diversity in northwestern Morocco. *People and Nature*, 6 (2), 687-704. [10.1002/pan3.10617](https://doi.org/10.1002/pan3.10617)

GeographR (2022). Synthèse du diagnostic « énergie-climat » du Parc naturel régional du Queyras. Parc naturel régional du Queyras, Monviso Biosphère Unesco. https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2022/03/Synthese_diagnostic_climat-energie_Parc_Queyras.pdf

Moore, F.C. & Lobell, D.B. (2015). The fingerprint of climate trends on European crop yields. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 112(9), 2670-2675. [10.1073/pnas.1409606112](https://doi.org/10.1073/pnas.1409606112)

Pautasso, M., Aistara, G., Barnaud, A., Caillon, S., Clouvel, P., Coomes, O. T., Delêtre, M., Demeulenaere, E., De Santis, P., Döring, T., Eloy, L., Empereire, L., Garine, E., Goldringer, I., Jarvis, D., Joly, H. I., Leclerc, C., Louafi, S., Martin, P., ... & Tramontini, S. (2013). Seed exchange networks for agrobiodiversity conservation. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 33(1), 151-175. [10.1007/s13593-012-0089-6](https://doi.org/10.1007/s13593-012-0089-6)

PNR du Queyras (2021). *Diagnostic « climat-énergie » en vue du renouvellement de la charte du Parc naturel régional du Queyras 2024-2039 - Agriculture et élevage*. PNR du Queyras, Monviso Biosphère Unesco, GeographR, Air Climat. https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2022/05/fiche_PNRQ_4_agriculture_elevage.pdf

Renard, D. & Tilman, D. (2019). National food production stabilized by crop diversity. *Nature*, 571(7764), 257-260. [10.1038/s41586-019-1316-y](https://doi.org/10.1038/s41586-019-1316-y)

Safer (2024). *Les Safer, vous connaissez ? Nos 4 missions*. Safer. <https://www.safer.fr/les-safer/nos-4-missions/>

Terres en Guil (2023). *Statuts de la société coopérative d'intérêt collectif Terres en Guil — Coopérative foncière*. <https://www.pappers.fr/entreprise/terres-en-guil-cooperative-fonciere-980754477>

Entretiens

Launay E., animatrice de la MSP Graine des Montagnes, entretien téléphonique le 20/02/2024.

Mougnoz, J., président et co-fondateur de la Scic Terres en Guil et co-fondateur de la MSP Graine des Montagnes, entretien téléphonique le 15/12/2023.

Pacteau C., co-fondateur de la Scic Terres en Guil et de la MSP Graine des Montagnes, entretien téléphonique le 12/02/2024.

Cette étude s'est également basée sur l'entretien suivant, dont le contenu est venu enrichir l'analyse

Chouvet A., maire de la commune d'Eygliers, entretien téléphonique le 14/02/2024.

En savoir plus

Programme TETRAA Hautes Alpes: <https://programme-tetraa.fr/territoire/adea-des-hautes-alpes/>

Ferme de l'Essaim: <https://www.pnr-queyras.fr/lessaim/>

Graine des Montagnes: <https://www.grainedesmontagnes.org/>

Terres en Guil: <https://terresenguil.fr/>